

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU HAUT-BEARN
SEANCE DU 19 DECEMBRE 1996**

PRESENTS : MM. Jean LASSALLE, Président, Joseph ARREGLE, François BAYE, Bernard BOURGUINAT, Joseph CAPDEVIELLE, Yvon CASANAVE, Francis HOURTANE, Jean LADARRE, Louis LOUSTAU-CHARTEZ, Michel MASONNAVE, René PEBERNARD, René ROSE, Bernard SARRAILLER, Christian TISNE

ABSENTS : MM. Louis ALTHAPE, Auguste CAZALET, J-Jacques CAZAURANG, Francis COUROUAU, Michel INCHAUSPE, Gaston LARRENSOU, Michel MAUMUS, Marcel MINVIELLE, René PASSIMOURT, Jean SAINT-JOSSE,

Date de convocation : 16 novembre 1996
Nombre de présents : 14
Ont donné procuration : -

OBJET : ORIENTATIONS DE L'INSTITUTION PATRIMONIALE DU HAUT-BEARN

Le Président expose qu'après deux ans et demi de fonctionnement, l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn a cumulé de nombreux acquis, comme prévu par la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises et de Protection de l'Ours, soit en synthèse :

- la situation dans les vallées s'est apaisée,
- les conditions de la concertation entre les différents acteurs ont été réunies,
- des actions significatives ont été menées dans les quatre thèmes, à savoir :
 - * **Agropastoralisme** : globalement, 12.400.000 francs de travaux ont été autorisés (94-95-96) et subventionnés à 80 %,
 - * **Forêt** : les autorisations de vente ont permis d'abonder les budgets communaux d'un montant global d'environ 10.000.000 de francs et les reports de coupes ont été indemnisés,
 - * **Chasse** : des actions significatives ont été menées par le Groupement d'Intérêt Cynégétique en faveur de l'Isard, du Grand-Tétrás, et du Sanglier notamment,
 - * **Ours** : des actions significatives ont été décidées et engagées pour :
 - . l'amélioration du biotope de l'ours,
 - . l'amélioration de la tranquillité des sites sensibles,
 - . l'augmentation des chances de survie de l'ourson,
 - . le suivi de la population.

- l'état des lieux dans les différents domaines a été effectué au travers d'études réalisées à la demande de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn.

Sur la base de cet important travail, et de la concertation permanente de l'ensemble des acteurs, il convient désormais de définir les choix et orientations de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn pour les prochains mois et années, avant la fin du premier plan de la Charte, qui arrivera à échéance en 1999.

Où l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré, le Comité Syndical :

CONSIDERANT la Charte de Développement Durable des Vallées Béarnaises et de Protection de l'Ours signée, le 31 janvier 1994, par le Ministre de l'Environnement au nom de l'Etat, par les seize Maires des vallées béarnaises, par le Président du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, le Président du Conseil Régional d'Aquitaine, les représentants des Bergers et les représentants des Chasseurs,

CONSIDERANT les nombreux acquis de la démarche de 1994 à 1996,

CONSIDERANT les demandes et les souhaits exprimés par les différents partenaires de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn,

DECIDE de proposer un **PACTE D'OBJECTIFS qui sera analysé, précisé et mis en oeuvre par l'ensemble des instances de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn selon les modalités en vigueur et mises en oeuvre jusqu'à ce jour.**

Ce **PACTE D'OBJECTIFS** se décompose comme suit :

- au plan de la Sécurité Pastorale :

- * délégation permanente donnée au Préfet des Pyrénées-Atlantiques et au Président de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn pour intervenir sur tout ours à problèmes,
- * capture dès le printemps 1997 et suivi télémétrique d'un ours autochtone (de l'ourson), dans le double but :
 - . de rassurer les populations valléennes sur la capacité de l'équipe technique à intervenir efficacement en cas de besoin urgent,
 - . de consolider les connaissances scientifiques sur les ours du Haut-Béarn.
- * mise en place effective dès le printemps 1997 d'outils de renforcement de la Sécurité Pastorale en accord avec les bergers :
 - . doubles clôtures : Er, Yèze et Lapassa (Accous)...
 - . achat de chiens Patou,
 - . parcs à brebis en dur : Bésur, Sesques, Aule...
 - . systèmes lumineux et sonores : Aule, Sesques, Lapassa, Gaziès,...
- * nourrissage raisonné des ours à base de nourriture naturelle et sauvage (végétale et animale), afin de garantir une ressource minimale à la population d'ours, et de limiter ainsi leurs attaques sur les troupeaux.

Votants : 14
Nul : 0
Pour : 11
Contre : 2
Abstention : 1

- au plan de l'Agropastoralisme : poursuite des programmes d'amélioration pastorale tels que prévus par la Charte, **en mettant plus particulièrement l'accent sur le désenclavement des estives.**

Ceci se traduira dès 1997, par :

- * le désenclavement de plusieurs estives par piste pour minitracteurs de montagne : Escoueste, Ansabère, Annès, Bonnaris,
- * le désenclavement de plusieurs estives par pistes pour véhicules légers : Couecq, Bézur, Sutché,
- * l'instruction et les décisions sur le câble d'Er, la piste de Gerbe de Haut.

La mise en application dès 1997 de l'ensemble de ces mesures permettra d'instruire les projets de désenclavement qui sont prévus par la Charte et qui devront être réalisés en 1998 et 1999.

Ces différents accès feront tous l'objet d'une réglementation d'usage, conformément aux dispositions prises en 1996 et dont la signalétique sera mise en place dans le courant du premier trimestre 1997.

- au plan de la Forêt :

- * réalisation dès 1997 du programme de coupes forestières, des routes et des pistes forestières dont l'étude est terminée (Coundres, Pétraoube...),
- * les années 1998 et 1999 : poursuite des programmes de coupes forestières tels qu'il sont menés jusqu'à présent, en mettant l'accent sur l'exploitation des forêts qui déperissent, par l'aménagement de celles-ci, et l'utilisation de méthodes alternatives de débardage dans les sites sensibles,
- * mise en place de plans d'exploitation des sites sensibles en concertation avec l'ensemble des partenaires et les maires concernés.

- au plan de l'Ours :

- * poursuite et intensification du suivi de la population d'ours par des méthodes modernes (télémétrie notamment),
- * élaboration d'un programme d'accompagnement pour le renforcement de la population d'ours qui débiterait, dès le troisième trimestre 1997, par le lâcher **expérimental** d'une ourse équipée d'un collier de suivi télémétrique.

Ce lâcher expérimental est subordonné à la mise en oeuvre de l'ensemble du programme 1997 :

- * au plan de la Sécurité Pastorale,
- * au plan de l'Agropastoralisme,
- * au plan de la Forêt.

De plus, ce **PACTE D'OBJECTIFS** sera mis en oeuvre en concertation avec le **Groupement d'Intérêt Cynégétique**.

De la mise en oeuvre et de la réussite de ce programme résultera le lâcher éventuel d'une deuxième ourse l'année suivante.

.../...

DEMANDE au Président de présenter ce **PACTE D'OBJECTIFS** à l'ensemble des partenaires de l'Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, aux représentants de l'Etat, et aux instances de l'Union Européenne à des fins d'information et d'accompagnement pour la mise en oeuvre opérationnelle.

AUTORISE le Président à signer les actes administratifs pour ce faire.

Affichée le :

Reçue par le représentant de l'Etat le :

Le Président